

Pierre Etienne ERAMBERT

1773 - 1861

Maire de Mézy

1830 - 1861

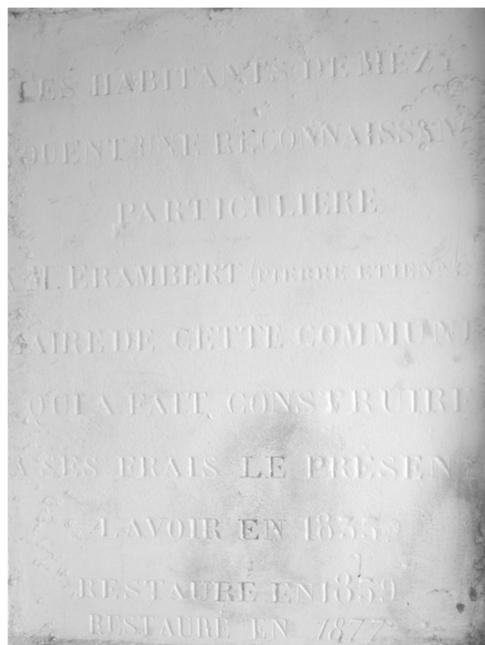
Et ses fils adoptifs

Recherches de Maryse Roullot, Colette et Daniel Le Meaux

Rédaction et composition Daniel Le Meaux

Mai 2023

Au parking situé à mi-côte de la rue portant son nom, une plaque difficilement lisible rappelle l'existence autrefois à cet endroit d'un lavoir, don du maire ERAMBERT Pierre Etienne.



**LES HABITANTS DE MEZY
VOUENT UNE RECONNAISSANCE
PARTICULIERE
A M. ERAMBERT PIERRE ETIENNE
MAIRE DE CETTE COMMUNE
QUI A FAIT CONSTRUIRE
A SES FRAIS LE PRESENT
LAVOIR EN 1835
RESTAURE EN 1859
RESTAURE EN 1877**

*Le promeneur peut
découvrir dans les bois de
Mézy sa sépulture.*



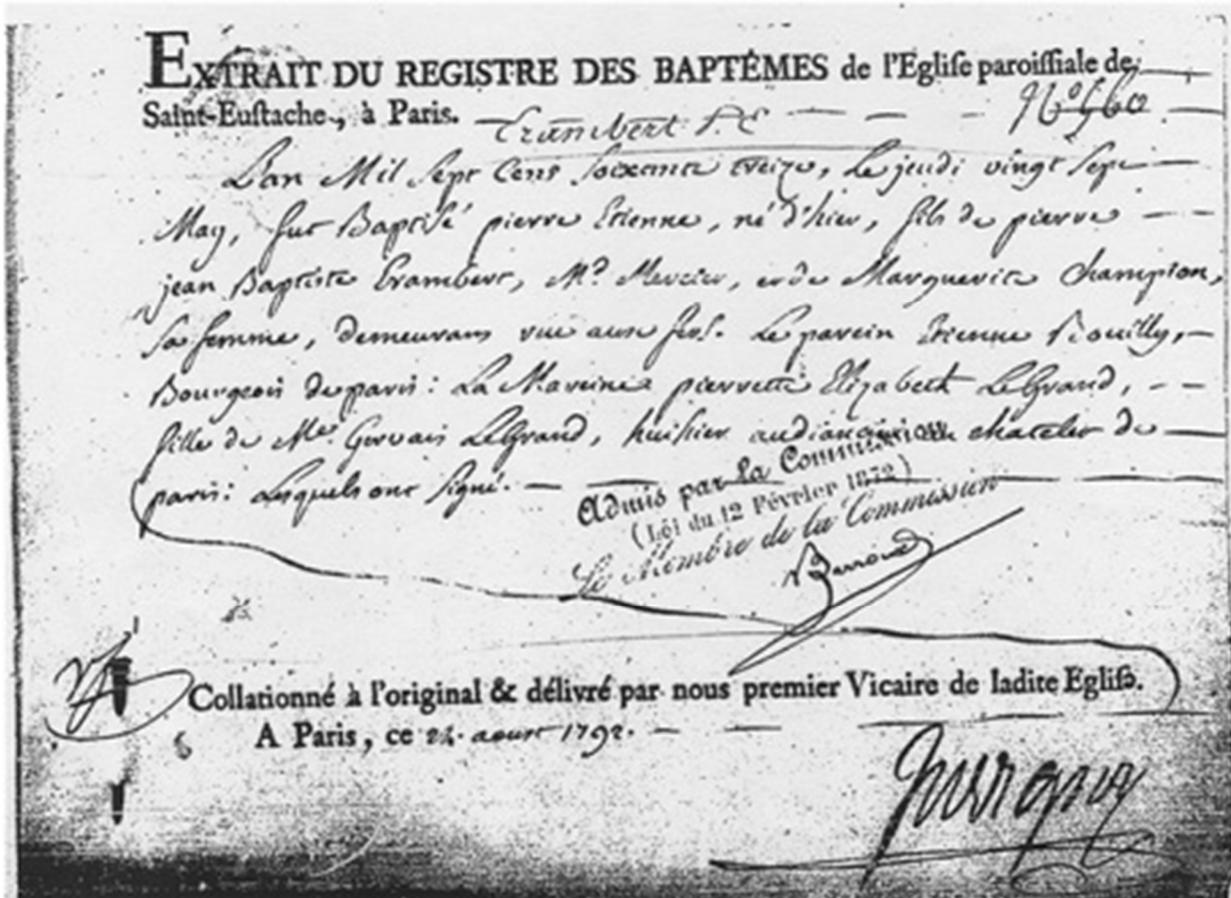
C'est à peu près tout ce que la plupart des Méziacois connaît de cet ancien maire de Mézy. Nous vous proposons de faire plus ample connaissance avec lui.

La monarchie de juillet le fit maire. Il le restera pendant trente et un ans, jusqu'à son décès.



C'est à la fin du règne de Louis XV que Pierre Etienne Erambert naît à Paris le 26 mai 1773 (4^e arr., rue aux Fers, paroisse Saint-Eustache) et décède à l'âge de 88 ans le 28 août 1861 à Mézy, célibataire.

Il est fils de Pierre Jean Baptiste Erambert, un riche marchand-mercier parisien, et de Marguerite Champion, une Méziacoise. Parmi ses ascendants maternels méziacois nous trouvons des patronymes qui furent courants à Mézy et dans les environs : Ozanne, Blottière, Mercier, Champion...



Source Archives Départementales de Paris

L'An mil sept Cent treize, le jeudi vingt sept May, fut baptisé Pierre Etienne, né d'hier, fils de Pierre Jean Baptiste Erambert, M^e Mercier, et de Marguerite Champion, sa femme, demeurant rue aux fers. Le parrain Etienne Bouilly, Bourgeois de Paris. La Marraine Pierrette Elisabeth Legrand, fille de M^e Gervais Legrand, huissier audiaucier au Chatelet de Paris. Lesquels ont signé.

On retrouve dans le prénom Pierre-Etienne ceux de la marraine et du parrain Pierrette Elisabeth Legrand et Etienne Bouilly.

Nous verrons plus loin que la marraine est la "demi nièce" de son filleul, elle deviendra aussi sa tante par alliance ; le parrain est son demi beau-frère par alliance.

Fin du 18^e et début du 19^e siècle, Meulan et ses environs étaient très appréciés des parisiens fortunés. Ils y faisaient bâtir ou achetaient leur souvent somptueuse résidence secondaire dite maison de campagne.

Pierre Jean Baptiste Erambert et sa première épouse Elisabeth Joly, qui tiennent commerce rue aux Fers à Paris, font l'acquisition d'une maison à Meulan en juillet 1751 (1). C'est probablement ainsi qu'ils font connaissance avec deux Méziacois qu'ils emploieront dans leur commerce. Marguerite Champion née en 1733, y fut fille de boutique, puis son jeune frère Pierre Champion né en 1752, y fut apprenti marchand mercier (2).

D'étroits liens se tissent avec cette fratrie. Le 5 juin 1770, Marguerite Champion, 37 ans, épouse son employeur, 68 ans, qui est veuf depuis le 16 décembre 1769 (3). Le 13 juillet 1777 Pierre Champion épouse une petite fille de Pierre Jean Baptiste (4). Déjà beau-frère de celui-ci, il devient de la sorte aussi son petit-fils par alliance.

Pierre Etienne vient au monde trois ans après le mariage de ses parents. Il n'a que cinq ans lorsque son père décède (5).

Le couple Erambert-Joly avait eu deux filles, Catherine épouse d'Etienne Bouilly et Marie Elisabeth épouse de Gervais Legrand, toutes deux décédées avant la naissance de leur demi-frère Pierre Etienne. Marie Elisabeth avait deux filles, c'est l'une d'elle Pierrette Elisabeth Legrand que Pierre Champion a épousée et qui sera la marraine de Pierre Etienne. (5)

Au moment de leur mariage, Pierre Champion et Pierrette Elisabeth Legrand s'associent au couple Pierre Jean Baptiste Erambert/Marguerite Champion dans leur commerce de marchand-mercier (4). Association rapidement perturbée, Pierre Jean Baptiste décède le 14 septembre 1778 et Pierrette Elisabeth, qui avait mis au monde un fils Pierre Gervais le 19 octobre 1778, décède en avril 1779 (6). Marguerite Champion veuve Erambert et son frère Pierre se retrouvent seuls associés. Avenir tout tracé pour Pierre Etienne qui sera plus tard lui aussi marchand pendant quelques années.

Marguerite décède le 21 décembre 1809 à Paris. Pierre Gervais Champion, 31 ans, commis marchand et Adrien Mercier, 43 ans, passementier, tous deux neveux de Marguerite, sont témoins signataires de l'acte de décès (7).

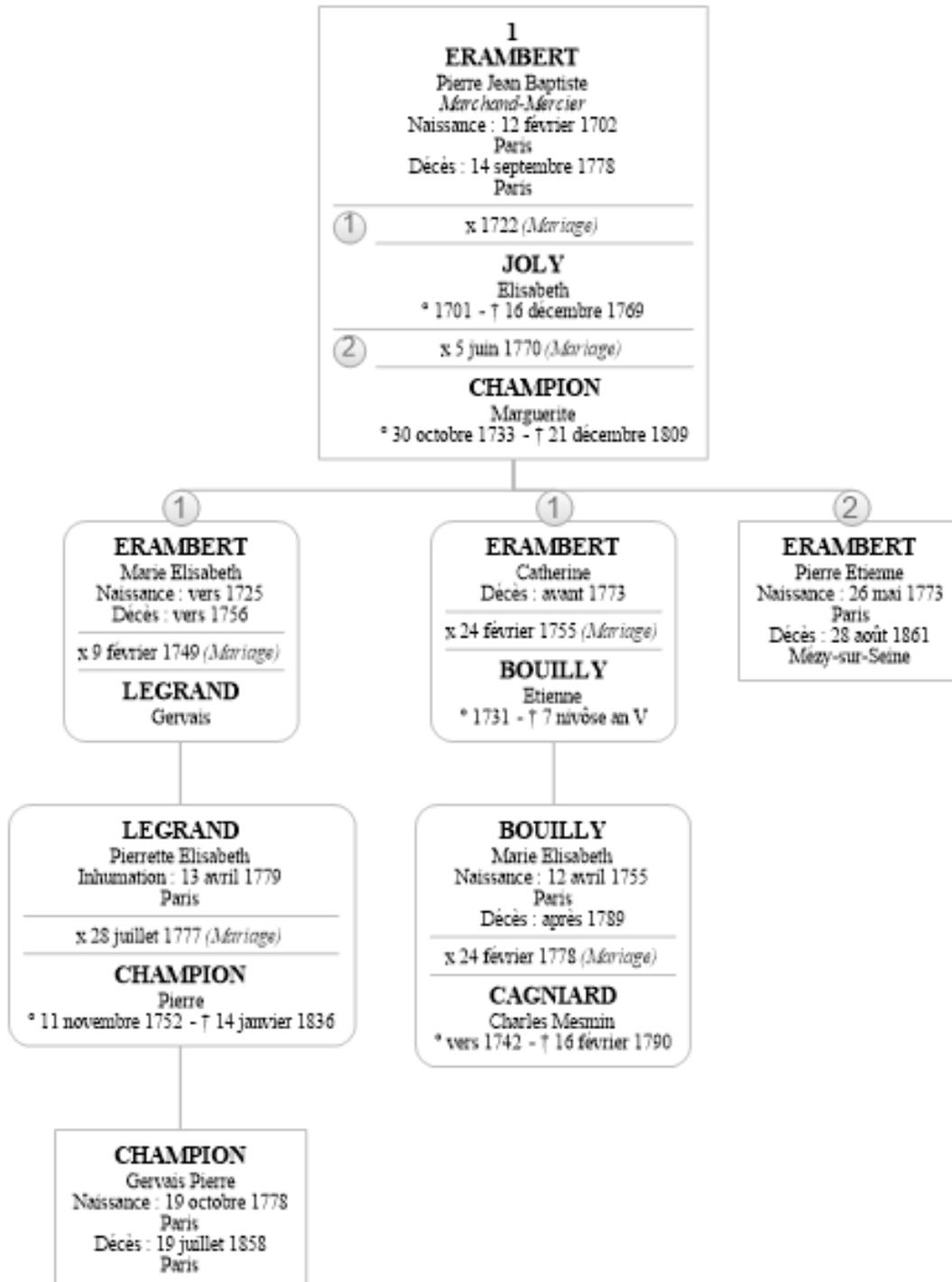


Photo source Gallica

Le passementier Adrien Mercier, enfant de Mézy, était aussi garde national à Paris. De service à l'assemblée nationale le 4 mars 1823, il refusa d'expulser un député d'opposition qui avait tenu des propos qualifiés d'outrageant pour la monarchie. Adrien jouira alors d'une immense sympathie populaire. C'est ainsi qu'il est passé à la postérité et qu'il a l'honneur du Musée Carnavalet depuis 1886. L'historien méziacois, Jean Blottière (1896-1972) lui a consacré en 1967 quelques pages que l'on peut trouver sur l'internet.

<http://mantes.histoire.free.fr/items/fichiers/1235.pdf>

Descendance de Pierre Jean Baptiste ERAMBERT (Père de Pierre-Etienne)



Pierre CHAMPION est le frère de Marguerite CHAMPION, donc le beau-frère de PJB ERAMBERT ; il a épousé une petite-fille de ce dernier, il est aussi son petit-fils par alliance.

Marguerite Champion, la tante de Gervais Pierre Champion est aussi son arrière-grand-mère par alliance.

Pierre Etienne a vingt ans lorsque qu'en 1793, la nouvelle République décrète la levée en masse de 300 000 hommes tirés au sort pour renforcer son armée. Il est ainsi Incorporé au 10^e Hussard le 24 novembre, il sera brigadier. L'armée le congédie pour raison de santé le 25 mai 1795, veille de ses vingt-deux ans. Il remplira les conditions pour recevoir la médaille de Sainte Hélène instituée en 1857 par Napoléon III pour honorer les militaires qui ont participé aux campagnes de 1792 à 1815 (8).

Aux 17^e et 18^e siècles, l'activité de marchand-mercier, souvent gros importateur d'objets de luxe et d'art fabriqués en Chine et au Japon, est très lucrative.

D'autant que son père lui a laissé une coquette fortune, Pierre Etienne peut vivre très tôt de son patrimoine et abandonner la situation de marchand.

En 1807, il achète un immeuble de rapport au 28 rue Meslay à Paris où il se réserve un appartement après le décès de sa mère (9).

Rappelons que sa mère était méziacoise, il compte à Mézy nombre de cousins. En avril 1812, à 39 ans, il achète une propriété constituée d'un enclos de 2 hectares 55 ares et d'une maison bourgeoise. L'entrée se situe rue Haute (devenue Rue Alfred Lasson) face aujourd'hui à l'école. Il acquiert aussi 6 hectares de pièces de terres labourables et de bois sur les territoires de Mézy et d'Hardricourt (10).

En 1817, il est adjudicataire d'un autre immeuble de rapport à Paris au 23 rue Traversière-St Honoré (devenue rue de la Fontaine-Molière et aujourd'hui rue Molière) (11).

Il achète ensuite au cours de sa vie plusieurs pièces de terre à Mézy, Bouafle, Gargenville et autres villages alentour (5).

En septembre 1830, figurant parmi les dix plus gros contribuables du village (le deuxième derrière le sieur Dupleix de Mézy qui fut maire de 1808 à 1814), Pierre Etienne est nommé par le préfet maire de Mézy (12). Il succède à Louis Quervet maire depuis 1814, qui à l'issue des trois glorieuses, n'aurait pas voulu prêter serment au nouveau *Roi des Français, Louis Philippe*. En fonction des constitutions et de l'évolution des lois, renommé, élu et de nouveau renommé, il restera maire jusqu'à son décès.

En plus de sa fonction de maire, il fut nommé Conseiller de l'arrondissement de Versailles pour le canton de Meulan de 1837 à 1845 et vice-président du Comité supérieur d'instruction primaire pour ce même canton de 1842 à 1845 (13).

A cette époque Meulan faisait partie de l'arrondissement de Versailles.

Les conseillers d'arrondissement étaient élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Leurs attributions consistaient principalement à répartir les contributions directes entre les communes de leur arrondissement et à exprimer leur opinion sur l'état et les besoins de l'arrondissement.

Le Comité supérieur d'instruction primaire avait pour rôle l'incitation au développement de l'instruction primaire ainsi que la surveillance de l'application des lois la régissant.

D'après la loi, le préfet était président de tous les comités du département et le sous-préfet de tous les comités de l'arrondissement.

Certes fortuné, il se montre généreux avec les Méziacois.

- En 1835, il fait don à la commune d'une parcelle de terre pour l'édification d'un lavoir qu'il finance (14). Ce lavoir qui se situait au coin de la rue Erambert et de la rue d'Aprémont a été démoli au début des années 1970.



- Il fait paver à ses frais les rues de Mézy. C'est pour le remercier que lors de sa session du 15 février 1836 le conseil municipal de Mézy a rebaptisé la rue Oymont en rue Erambert [voir plus loin transcription de la délibération] (15).

- C'est un salon de sa maison qui sert de mairie (11).

- C'est rétribué sur ses propres deniers que le médecin de Meulan fait le constat des décès survenus à Mézy (11).

- Il octroie un supplément de salaire à l'instituteur de la commune, Nicolas Saint-Aubin (11).

- En 1860, il fait don à la commune de Bouafle d'un terrain de 5 ares 10 centiares pour la création d'une place devant la Mairie-Ecole (11). Cet espace a été rebaptisé Place Erambert le 1^{er} mai 2010 (16).

Devenu propriétaire terrien, il s'intéresse à l'agriculture aidé par un professeur de l'Ecole Royale d'Agriculture de Grignon qui lui est très proche, Adolphe Pierre Six, qu'il adoptera plus tard. En 1835, il présente au comice agricole, qui se tient cette année-là à l'école de Grignon, un rouleau agricole original. Nous pouvons nous demander si le concepteur n'est pas son futur fils adoptif qui ne peut le présenter pour motif de conflit d'intérêt. Cet outil, d'un coût de construction élevé, n'a pas eu de succès ; il figura au catalogue des collections du musée du Conservatoire National des Arts et Métiers en 1864.

(Voir plus loin la description du ROULEAU ERAMBERT)

Jamais marié, il adopte deux adultes dont nous devons parler, surtout du second, révolutionnaire, qui sera obligé de s'exiler.

- Le 10 février 1830, il a 57 ans et adopte **Jules Prosper AUDIFRAY**, né le 30 mars 1798, étudiant en médecine (17).

L'acte d'adoption indique : "*Peu après que Pierre Etienne ait tenu Jules Prosper sur les fonts baptismaux le 31 mars 1798, ses parents, Demoiselle Adélaïde Dubois ouvrière en dentellerie et Jules Audifray bijoutier sont partis en voyage et ne sont jamais revenus. Pierre Etienne a subvenu à tous les besoins de Jules Prosper quasiment depuis la naissance de celui-ci.*"

Jules Prosper est reçu docteur en médecine le 12 août 1830 (18). En 1833 il reçoit la médaille instituée pour récompenser ceux qui ont rendu des services importants pendant l'épidémie de choléra qui en 1832 fait plus de 100 000 morts en France, dont 18 400 à Paris (2,34 % de la population parisienne) (19). Il épouse le 26 juillet 1832 Louise Marie Joséphine Blessebois (17). Un fils naît de cette union le 14 janvier 1839. Il décède à Paris (8^e) le 26 avril 1887. Son fils, Alexis Fortuné Erambert sera médecin militaire et chevalier de la Légion d'honneur (20). Il décède sans descendance le 3 août 1916.

**

- Le 1^{er} février 1846, il a 73 ans et adopte **Adolphe Pierre SIX**, né le 27 septembre 1808 de Catherine Six, artiste, et de père inconnu (21).

L'acte d'adoption mentionne que "*Pierre Etienne Erambert a prodigué des secours à Adolphe Pierre pendant toute sa minorité*".

Ingénieur civil des mines Adolphe Pierre cumule les fonctions de répétiteur de mathématique à l'Ecole Militaire de Saint Cyr et de professeur de mécanique, géométrie appliquée à l'arpentage et dessin des machines et bâtiments à l'Ecole Royale d'Agriculture de Grignon. Il se faisait appeler Erambert plus de dix ans avant son adoption officielle. Il apparaît sous ce patronyme dans des documents dès 1834 (22).

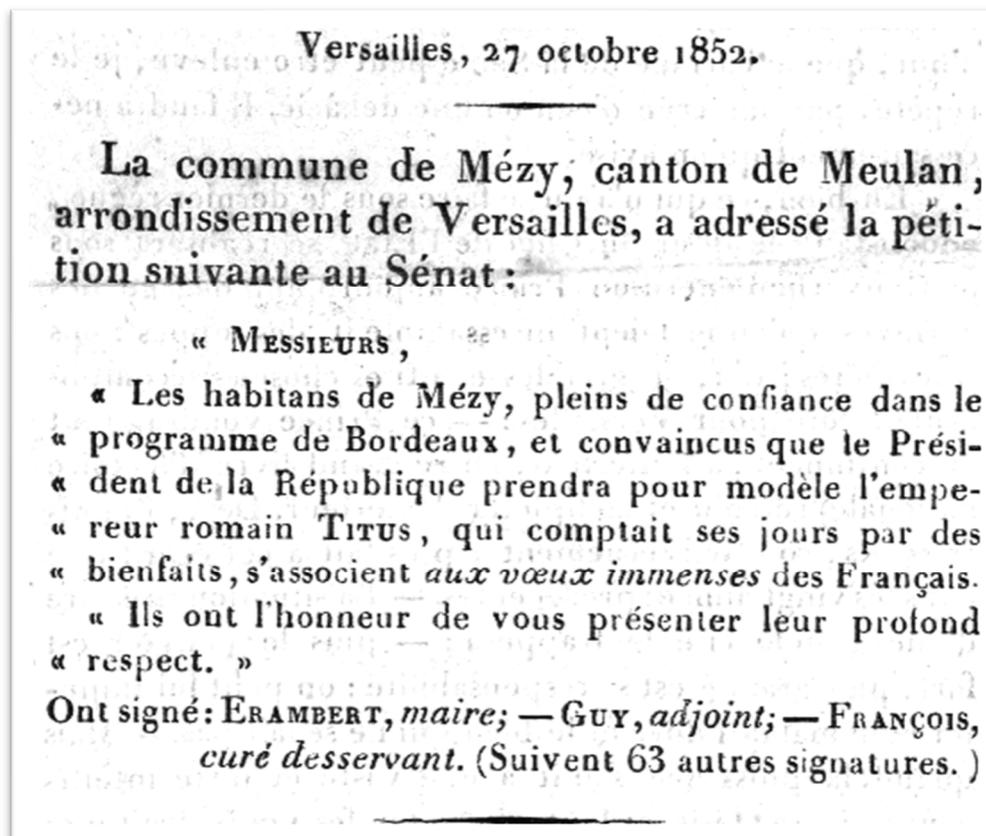
Adolphe Pierre se lance en politique dans l'opposition. En avril 1848 il se présente à l'Assemblée Nationale Constituante sans succès (voir plus loin sa profession de foi) (23). L'assemblée est dissoute le 28 janvier 1849, Adolphe Pierre se présente à nouveau sans plus de succès (24) et une troisième fois en juillet 1849 lors d'une élection partielle toujours sans succès (25). Ce même mois, le ministre de la guerre le révoque de sa fonction de répétiteur à l'école de St Cyr (26). Toujours sans succès il est candidat aux élections municipales de Versailles en 1850 (27). Il est expulsé de France pour avoir participé à l'insurrection contre le coup d'état de Louis Napoléon Bonaparte du 2 décembre 1851. Sa fiche de poursuivi indique: *Démagogue dangereux. Chef du parti socialiste à Versailles. Affilié aux sociétés secrètes. A assisté à de nombreuses réunions clandestines. Exerçait une fâcheuse influence sur les ouvriers de la ville. On a saisi chez lui un pistolet chargé* (28). Exilé en Belgique, il s'y établit jusqu'à la fin de sa vie le 8 mai 1878 à Saint-Josse-Ten-Noode. Adolphe Pierre se marie le 15 mars 1853 avec Joséphine-Marie Thielens. De cette union est né Emile Jules Erambert qui fut en Belgique artiste peintre et architecte.

Comment ne pas parler du frère d'Adolphe **Pierre**, Théodore **Etienne** SIX, né lui aussi de père inconnu, le 31 octobre 1812 au 28 rue Meslay, l'un des immeubles de rapport de Pierre Etienne qui n'a pu que le côtoyer. C'est la même sage-femme qui a déclaré la naissance des deux frères. Remarquons le deuxième prénom de chacun d'eux. N'étaient-ils que "frères utérins" ? Nous avons trouvé plusieurs documents montrant que leur mère Jeanne SIX était aidée par Pierre Etienne Erambert.

Théodore SIX, lui aussi et même plus que son frère, fut un révolutionnaire notoire très actif. Auteur de manifestes et journaux d'opposition il fit plusieurs séjours en prison. Les événements de décembre 1851 lui valurent la transportation en Algérie pendant trois ans. Il a laissé son nom à l'histoire et plus particulièrement un poème composé au bagne de Dellys (Algérie) qui aujourd'hui est encore publié (voir plus loin).

**

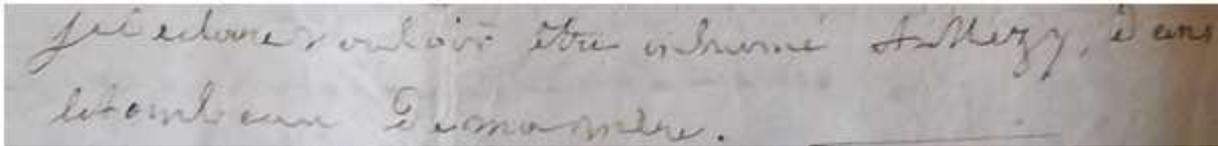
Avec un fils adoptif républicain et révolutionnaire, Pierre Etienne a peut-être voulu donner le change et avec soixante-cinq Méziacois dont le curé, il adresse au Sénat une pétition de soutien au Prince-Président qui rétablit l'Empire quelques jours plus tard et prend le nom de Napoléon III.



Extrait du journal La Concorde du 28 octobre 1852

La tombe de Pierre Etienne Erambert qui aurait été profanée et réputée vide est située dans les bois de Mézy au lieu dit *Les Pièges* sur une parcelle aujourd'hui propriété communale.

Son testament rédigé en 1856, auquel s'ajoutent cinq codicilles, mentionne : "*Je déclare vouloir être inhumé à Mézy dans le tombeau de ma mère*". On peut se poser la question s'il fut le premier occupant de ce lieu de sépulture?



Dans le registre des sépultures du cimetière de Mézy, il n'y a pas d'indication d'inhumation de sa mère, la dame Marguerite Champion décédée le 20 décembre 1809 à Paris. Le registre de sépulture de sa paroisse, St Eustache de Paris, n'a pas été retrouvé pour cette période.

Il était probablement franc-maçon. Sur le monument funéraire sont gravés les signes franc-maçonniques coutumiers, l'équerre et le compas entourant un **M** et une truelle. Hormis les signes sur sa tombe, nous n'avons trouvé aucun indice supplémentaire. Son inventaire après décès ne mentionne aucun objet (écharpe, collier, médaille, tablier...) qui aurait pu témoigner de son appartenance à une obédience. Mais à cette époque, les frères-maçons restaient très discrets sur leur engagement. Il est possible qu'il ait été inhumé avec ces objets, le visage recouvert de son tablier. C'est une coutume dans certaines loges.

L'artisan qui a exécuté la sépulture avait-il une connaissance rigoureuse de la symbolique franc-maçonne ou a-t-il reçu des instructions précises ?

Alors que généralement l'équerre et le compas entourent un « **G** », nous y trouvons un « **M** ». Selon la littérature franc-maçonnique, le **G** signifierait **God** ou **Géométrie**.



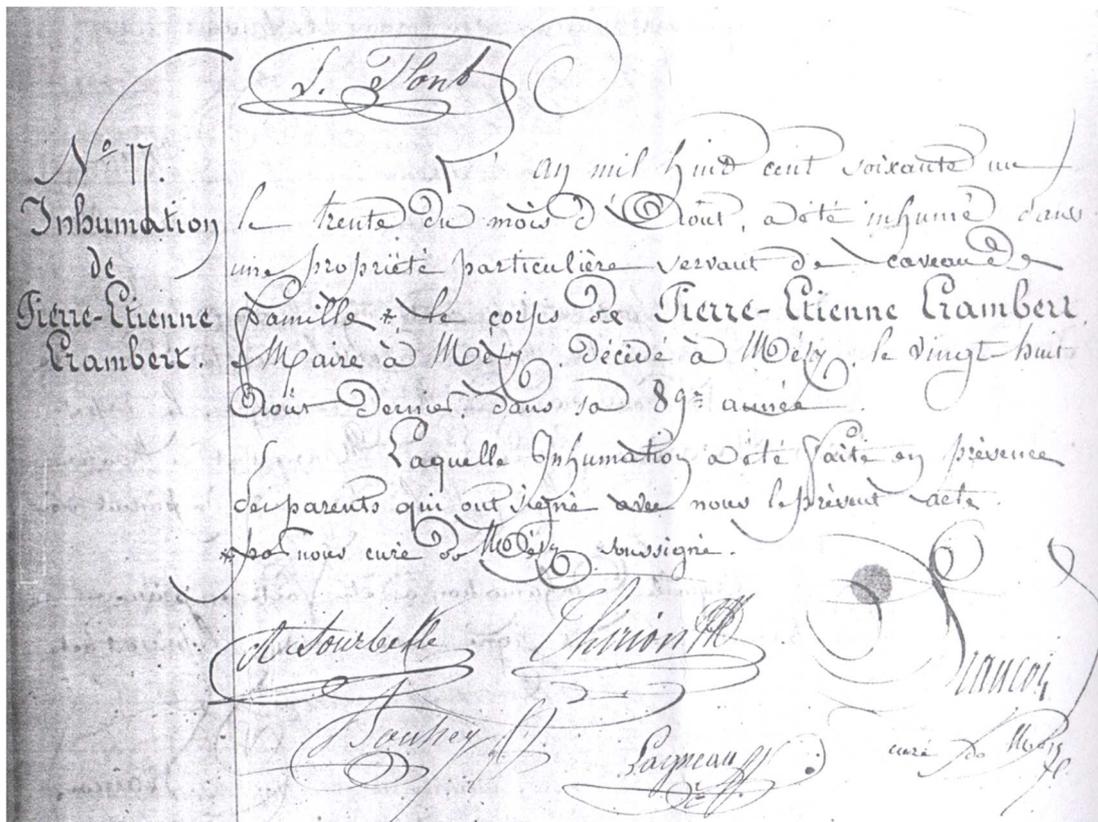
Il y a aussi entre l'équerre et le compas la sculpture d'une truelle qui interpelle car elle est un symbole de la confrérie des bâtisseurs. L'équerre couvre le compas ce qui correspond à un franc-maçon au grade d'apprenti.*

**Selon Irène Mainguy, responsable de la bibliothèque du Grand Orient de France et secrétaire de l'Institut d'Etude et de Recherche maçonnique.*

Que signifierait donc ce **M** ? Laissons libre cours à notre imagination.

- Mézy,
- Marguerite, le prénom de sa mère qui pourrait avoir occupé la tombe,
- Mercier, son premier métier,
- Maire, qu'il a été de 1830 à 1861,
- Maillard, le maçon qui a fait la tombe,
-

Pierre Etienne Erambert a été inhumé religieusement. C'est le curé François qui avait cosigné la pétition de soutien au Prince-Président qui rédigea l'acte.



Source Archives Diocésaines de Versailles

L'an mil huit cent soixante et un
Le trente du mois d'août, a été inhumé dans
une propriété particulière servant de caveau de
famille, le corps de Pierre Etienne Erambert
Maire de Mézy. Décédé à Mézy le vingt huit
août dernier dans sa 89^e année.
Laquelle inhumation a été faite en présence
des parents qui ont signé avec nous le présent acte
par nous curé de Mézy soussigné.

Sourbelle Thirion François curé de Mézy
Bauchin Laqueau

Pierre Etienne ERAMBERT a-t-il reçu la Légion d'honneur ?

- Son nom ne figure pas dans la base Léonore. Mais le Palais de la légion d'honneur a été incendié lors des événements de la commune en 1871. Des dossiers ont été perdus.
- Dans l'Almanach Royal et National de 1839, Pierre Etienne n'est pas mentionné comme titulaire de la Légion d'Honneur. Dans l'almanach de 1844, son nom est précédé du sigle de Chevalier de LH. Erreur de typographie ou réalité ?
- Il est remarqué, alors que c'est l'usage, que Pierre Etienne ne mentionne jamais cette qualité dans les actes d'état civil qu'il signe.
- On ne trouva ni médaille ni diplôme dans l'inventaire après décès (IAD).

A-t-il reçu sa médaille de Sainte-Hélène ?

- C'est lui-même qui adresse au Préfet la liste des récipiendaires potentiels méziacois lorsque cette distinction fut créée.
- Là encore on ne trouve pas dans l'IAD mention du diplôme et de la médaille. Est-il décédé avant la cérémonie ?

Quelle était sa fortune ?

La déclaration de succession dressée le 19/11/1862 à Meulan (Registre des déclarations des mutations par décès pages 92 à 96) s'élève à **1 031 963,44 F**. Ce qui représente 882 années de salaire d'un ouvrier dont le salaire annuel moyen est évalué à 1 170 F. [Enregistrement. Registres de déclarations de successions \(yvelines.fr\)](#)

Sa propriété de Mézy :

A l'instant où nous rédigeons (mars 2023), une partie de ce qui fut la propriété Erambert fait l'objet d'un programme immobilier qui donnera naissance à la « Résidence Erambert ».

Sur la partie restante, derrière une grotte artificielle bien visible de la rue, nous devinons une rangée de balustres derrière laquelle se trouve un double escalier attribué à André Le Nôtre (29). Nous pouvons extraire de l'internet des vues aériennes nous permettant de voir ce témoin du passé qui n'aurait pas fait l'objet d'une protection au titre des Monuments historiques.

Trois maires ont été propriétaires de ce fonds: Pierre François Bunot de Choisy, juge au tribunal de Versailles (maire de 1806 à 1808), Pierre Etienne Erambert qui l'achète aux héritiers Bunot, et Alphonse Cazet, agent de change puis directeur du quotidien parisien l'Eclair (maire de 1885 à 1897).

Alphonse Cazet qui hérite de ses parents en indivision avec son frère de l'ex-propriété Erambert, achète en 1883 la part de son frère, et par la suite achète tout ce qu'il peut dans le voisinage immédiat. La propriété Cazet était sensiblement constituée de la propriété Erambert et du « parc de l'Orangerie ». Le tout, à la succession Cazet en 1898 était appelé le Château des tilleuls.



Photo via Google Earth



Photo via Google Earth

**Retranscription de la délibération du conseil municipal de Mézy
tenu le 15 février 1836 sous la présidence de Monsieur Erambert, maire.**

... M. Lagneau, l'un des membres du dit conseil a fait une proposition ainsi conçue :

Messieurs : Depuis dix ans ; des travaux extra ordinaires ont été faits dans la commune de Mézy et les rues de ce pays sont méconnaissables pour celui qui n'y est pas venu depuis quelques années. Parmi les rues qui ont subi des changements dans leur nivellement et dans leur viabilité, la rue d'Oymont a été totalement renouvelée. Cette rue qui présentait tant de dangers pour les étrangers et même pour les habitants qui n'osaient s'y aventurer la nuit sans lumière, est devenue le plus beau quartier de Mézy. Cette métamorphose, comme nous nous plaignons tous à le répéter, Messieurs, est due à M. Erambert maire de cette commune, qui, non seulement a stimulé le zèle des habitants pour ces travaux, mais a encore payé de ses deniers tous les frais de pavage des rues de Mézy. Un tel bienfait ne doit pas rester dans l'oubli, et les habitants qui nous succéderont ne doivent pas ignorer le nom de M. Erambert; C'est pourquoi je propose que, par une délibération spéciale et motivée, le conseil municipal décide que le nom de la rue d'Oymont sera changé et que dorénavant elle portera le nom de rue Erambert.

Ensuite de cette proposition, Monsieur Erambert a déclaré qu'il ne pouvait présider le conseil municipal dans la délibération à prendre sur cette même proposition, il a quitté la séance et a été remplacé au fauteuil par M. Mercier Adjoint qui a mis la proposition au vote :

Le Conseil municipal de Mézy :

Considérant que rien ne s'oppose à ce que le nom de la rue d'Oymont soit changé :

Vu la proposition faite par M. Lagneau l'un de ses membres :

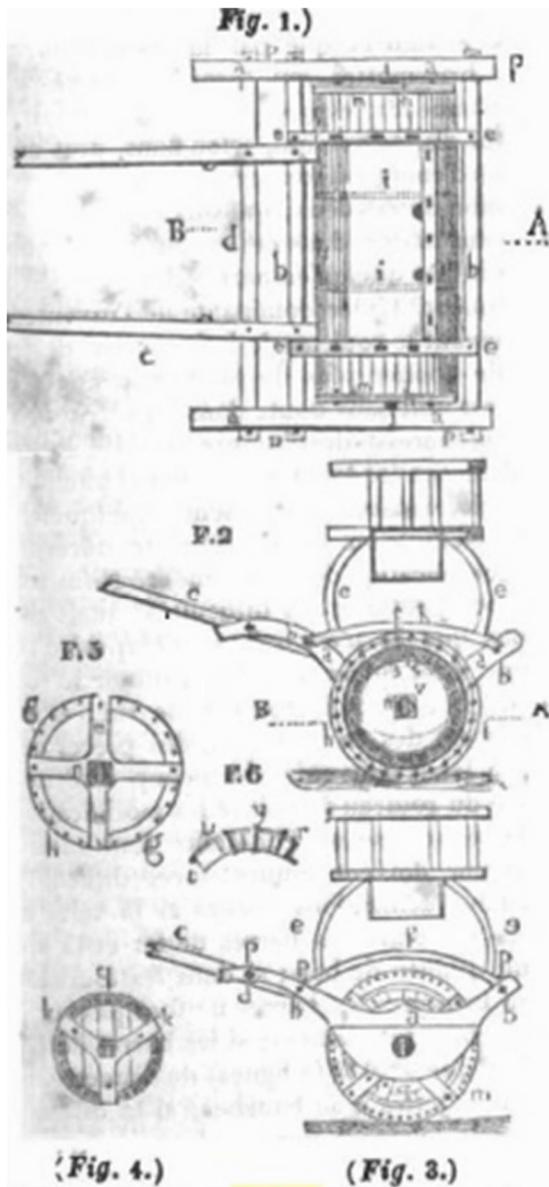
a décidé à l'unanimité que : Afin de perpétuer le souvenir des bienfaits de M. Erambert pour la commune de Mézy dont il a fait paver les rues, et notamment de la reconstruction de la rue d'Oymont, le nom de cette rue est et demeurera changé en celui de Rue Erambert.

Mention marginale inscrite sur la page de la délibération :

*Versailles, Le 17 mai 1836, Monsieur le Maire, j'ai l'honneur de vous informer que par décision de ce jour, j'ai approuvé la délibération prise par le conseil municipal de votre commune, le 15 février dernier, relativement au changement du nom de la rue d'Oymont en celui de Rue Erambert... Agréez Monsieur l'assurance de ma considération distinguée.
Le Préfet signé : Aubernon....*

ROULEAU ÉRAMBERT

Extrait du Journal d'agriculture pratique, de jardinage et d'économie domestique du 1^{er} janvier 1837



M. Érambert, maire à Mézy (Seine-et-Oise), a inventé un rouleau dont l'idée nous a paru ingénieuse.

Ce rouleau est composé d'un rouleau de bois creux et d'un rouleau en fer montés sur le même axe; ils peuvent fonctionner réunis ou séparés. Le mouvement leur est communiqué à l'aide d'un châssis de bois (a,a,a,a, b,b,fig 1) dans lequel les deux extrémités de l'axe sont emboîtées. A ce châssis sont ajustés deux limons (c, c, c) unis par deux traverses (b,h,d,) au moyen de fortes chevilles de bois; il supporte un siège propre à recevoir deux personnes, soutenu par quatre pièces de bois cintrées (e, e, e, e), réunies elles-mêmes par deux traverses (l, l, fig. 2 et 3) fixées par quatre boulons de fer. Ce siège est formé par un coffre à charnières dans lequel on renferme une bêche, des clefs, un marteau, etc., et au besoin un lest quelconque.

Le rouleau en fer est composé de trente-quatre barreaux carrés de 0^m,018 ou 8 lignes de côté, parallèles entre eux, distancés de 0^m,027 ou 1 pouce, présentant au sol leurs arêtes; les extrémités de chaque barreau se terminent par des goujons (g, g, fig. 5) qui s'engagent dans l'épaisseur de deux cercles en fer (h, h, fig. 2 et 5) sur lesquels ils sont rivés. A égale distance de ces deux cercles sont placés, intérieurement au cylindre formé par les barreaux, deux autres cercles (i, i, fig. 1) entaillés de coches qui les maintiennent et les empêchent de tourner dans les deux cercles extrêmes.

Le rouleau de bois est creux, fermé suivant ses deux bases; il est fermé par des madriers (q,q,q, fig 2 et 3) réunis par quatre cercles en fer entaillés dans le bois. Une ouverture (z, fig. 2), longue de 0^m,433 ou 16 pouces, peut être fermée par une porte (y, fig 6); cette ouverture est destinée à laisser introduire, au moyen d'une bêche ou de toute autre manière, des corps pesants, tels que du sable, de la terre, etc. D'un côté de cette porte deux crochets (r, fig. 6), formés chacun par un arc en fer

recourbé deux fois à angle droit, entrent dans une entaille (z, fig. 7) pratiquée dans un des madriers. De l'autre côté deux anneaux (t, fig. 6) s'emboîtent dans deux anneaux pareils fixés sur le corps du rouleau de bois; une broche les traverse tous les quatre. Cette disposition fait ainsi charnière; le tout est noyé dans le bois. Pour ouvrir la porte, on chasse la broche avec l'extrémité aigüe d'une clef ou d'un chasse-pointe.

Les tourillons (l, l, l, l) servent aux rouleaux réunis ou séparés; ils ont d'abord la forme d'un prisme carré, puis ils se terminent en fusée conique. Pour s'adapter au rouleau de bois ils traversent une ouverture carrée pratiquée dans un croisillon à trois branches (k, k, fig. 4), lié au rouleau de bois; ils y sont fixés intérieurement par un fort écrou (fig. 2) qui se visse entre les bases. Pour le rouleau en fer, un croisillon à quatre branches, fixé par quatre vis à écrou aux cercles (h, h), est percé d'un trou carré (n, fig. 2) qui a exactement les mêmes dimensions que la partie prismatique du tourillon sur lequel il s'agence; de cette manière, le rouleau tourne seul, ou bien avec le rouleau de bois, qui dans ce cas agit sur le roulage par son poids. Pour adapter le rouleau de fer aux tourillons, pour fonctionner seul ou de concert avec l'autre rouleau, il faut démonter l'un des châssis (a, a, a), ce qui est facile en enlevant les trois fiches [p, p, p, fig. 1 et 2] qui traversent les pièces (b, b, d, d). Une

rondelle en fer se place sur la fusée, entre la partie carrée du tourillon et le châssis (a, a), pour empêcher les vacillements.

Les services que peut rendre ce rouleau sont multiples : il fonctionne d'une manière très satisfaisante en brisant très efficacement les mottes de terre; avec lui on évite le dispendieux cassage des mottes à la masse, et le terrain sur lequel il a passé est sillonné d'empreintes nombreuses, rapprochées, peu profondes, toutes parallèles entre elles. Le sol ainsi préparé convient pour opérer la semaille de semences très fines, comme celles de pavots, trèfle, gaude, etc., qui demandent à être très peu enterrées ; un second tour de rouleau les couvre suffisamment en pressant la semence contre la surface du sol, circonstance la plus favorable à la levée de graines semblables. Le rouleau de bois employé seul peut servir à un roulage ordinaire dont on est maître de faire varier l'énergie proportionnellement à la légèreté ou à la porosité du sol. Lesté de matières pesantes, il peut être employé avec avantage à l'aplanissement des chemins. Dans tous les cas, le poids du conducteur lui-même ajoute à l'effet du roulage.

Prix :

Rouleau de fer, 148 kilog. à 1 fr. 20 c. le kil.	177 fr.
Rouleau de bois, 90 à 1 fr. 50 c	45
Ferrure 25	60
Train et coffre	32
Boutons	5
Poids total 263.	Prix de revient. 319 fr.

L'instrument de M. Érambert est utile, mais il ne nous paraît pas cependant exempt de quelques reproches. Un des plus graves qu'on puisse lui adresser d'abord est son haut prix, qui en limitera nécessairement l'usage à un petit nombre d'exploitations, usage déjà restreint par la nature même de l'instrument. L'inventeur en porte le prix de revient à 319 fr.; mais nous doutons encore qu'on puisse aisément en faire confectionner pour cette valeur. L'assemblage des diverses parties du rouleau exige d'ailleurs un ouvrier intelligent, et on sait que dans nos campagnes on trouve encore peu d'artisans habiles.

L'invention de M. Erambert consiste spécialement dans l'union de deux instruments dont l'idée n'est pas nouvelle: le rouleau creux à grand diamètre qui se trouve dans quelques fermes, entre autres aux bergeries de Senart, chez M. Beauvais, et le rouleau de fer à barres parallèles usité en Flandre dont M. Cordier nous a donné la description dans son bel ouvrage sur *l'Agriculture flamande*. Le rouleau squelette de M. Mathieu de Dombasle ne diffère de celui de M. Erambert que par la disposition des barres brise mottes qui forment comme une suite d'anneaux espacés dans la longueur du rouleau, disposition qui, selon nous, doit donner plus d'énergie à son action.

L'union de ces deux rouleaux est-elle essentiellement utile ? Dans ce cas même n'entraîne-t-elle pas quelque embarras dans l'usage de l'instrument ? L'idée dominante de l'inventeur, en annexant le rouleau de bois à celui de fer, a été de donner plus de poids à ce dernier, ce qui est utile sans doute dans les sols tenaces que la sécheresse durcit outre mesure, surtout quand ils ont été labourés à l'état d'humidité. Cette circonstance se présente quelquefois ; mais est-elle assez fréquente pour nécessiter cette complication de l'instrument ? Nous nous exagérons peut-être les difficultés, mais nous croyons que ce n'est qu'avec l'emploi d'une certaine force qu'on peut faire entrer le rouleau de bois dans le rouleau de fer, et que l'ajustement des croisillons et des pièces destinées à les réunir exige beaucoup d'adresse. L'usure du rouleau de bois et les modifications que la sécheresse ou l'humidité font subir à son volume doivent ajouter à ces difficultés.

Nous nous demandons encore si la terre ne s'arrête pas entre les barres de fer et la surface du rouleau de bois ; si dans les tournants un peu brusquer les barres ne font pas sur le sol de profondes traînées ; si les barres de fer, qui n'ont que 0^m,018 (8 lignes) de diamètre, ne sont pas sujettes à se courber ; si la distance d'un pouce, ménagée entre ces barres, n'est pas trop minime, et s'il n'eût pas été préférable de leur donner plus de grosseur et d'écartement.

Ces inconvénients, du reste, que l'habitude et un usage bien entendu de l'instrument peuvent faire disparaître, n'enlèvent pas à ce rouleau son principal mérite, celui d'être le rouleau le plus puissant que nous connaissions pour vaincre la cohésion des terres tenaces ; il est destiné à rendre d'utiles services au cultivateur dont l'exploitation repose sur un sol de cette nature.

LEFOUR.

Profession de foi d'Adolphe Pierre Six ERAMBERT, Candidat à l'Assemblée législative d'avril 1848.

Extrait du *Courrier de Versailles* du 29/03/1848

[Le Courrier de Versailles : journal politique, judiciaire et littéraire du département de Seine-et-Oise / rédacteur gérant Paul Huot,... | 1848-03-29 | Gallica \(bnf.fr\)](#)

AUX ELECTEURS DE SEINE-ET-OISE

Citoyens,

Dans les circonstances graves dans lesquelles la France se trouve, au moment où il s'agit pour le peuple, désormais maître de lui, d'élever l'édifice de sa constitution, tout homme généreux peut hautement montrer la noble ambition de représenter ses concitoyens. Aussi, fort de ma conscience, désireux du bien public, ami sincère du pays, franc républicain, je viens solliciter vos libres suffrages.

Porté par de nombreux amis de la République sur plusieurs points du département, et notamment à Versailles, Saint-Germain, Poissy, Meulan, Saint-Cyr, Grignon, etc. Je me décide à sortir d'une position modeste et à échanger une vie toute d'étude et de travail, contre l'agitation et la lutte politique. Heureux et fier, si vous me dévouez à cette grande et rude tâche.

Pour accomplir l'œuvre immense que la Providence a dévolue à la fortune de la France, il nous faut des hommes probes, amis de l'ordre, franchement républicains, courageux, énergiques; ceux d'entre vous, Citoyens, qui me connaissent, savent si je remplis ces conditions. Pour ceux qui ne me connaissent pas, je dois donc exposer d'où je viens, qui je suis et où je veux aller.

Né à Paris, enfant du peuple, fils de mes œuvres, en 1830 élève à l'École des Mines, j'ai pris une part active à la révolution de juillet, et mon cœur saigna de douleur lorsque la République fut escamotée à l'Hôtel-de-Ville. Ingénieur civil des Mines, j'ai vu de près la misère des travailleurs, j'ai reconnu tout ce qu'il y a de grand et de généreux dans ces frères courbés sous un travail incessant, et, depuis dix-huit ans, j'ai compris l'impérieuse nécessité d'organiser sérieusement le travail, et d'établir un régime dans lequel ni l'ouvrier ni le maître ne seraient opprimés.

Fixé depuis quinze ans dans notre département, homme de travail et d'étude, j'ai eu l'honneur d'être choisi pour remplir la place de répétiteur de physique et de chimie à l'École militaire de Saint-Cyr, et celle de professeur de mathématiques à l'École d'agriculture de Grignon. Dans cette position, dirigeant depuis plusieurs années les exploitations agricoles de mon père, je me suis occupé des intérêts du sol, je me suis pénétré des besoins de notre agriculture, et je me suis fait cette conviction, qu'il faut répandre l'instruction dans les campagnes, et fonder le crédit agricole sur de larges bases. L'instruction, le crédit, voilà les instruments nécessaires pour mettre à profit et développer les richesses enfouies dans le sol de notre belle patrie, et régénérer la fortune de la France.

Mon père, maire de juillet, a été, depuis plus de trente ans, dans le collège électoral de Saint-Germain, un des chefs de l'opposition libérale sous la Restauration, et de l'opposition radicale sous le gouvernement déchu; membre du conseil d'arrondissement de Versailles, il n'a échoué aux dernières élections, que par suite de manœuvres déloyales de l'ancienne administration.

Je professe le maintien de la famille et de la propriété sur les bases qui constituent actuellement la grande unité française; et je crois qu'il y aurait un péril immense pour la nation à vouloir ébranler ces deux pierres angulaires de l'édifice social.

Voilà, Citoyens, d'où je viens; voilà qui je suis.

En vous présentant maintenant quelques-uns des grands principes que doit renfermer notre constitution, je crois vous montrer où je veux aller, et dans quelle voie je marcherais si j'obtenais l'insigne honneur de vous représenter.

Je veux la République une et indivisible, avec le développement et la réalisation de sa sublime devise : LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ. Proclamée par le peuple vainqueur, acceptée sur tous les points de la France, elle ne peut, elle ne doit être mise en question par qui que ce soit.

Tout venant du Peuple, doit y retourner; en conséquence, j'adopte avec les grands Citoyens de notre gouvernement provisoire, l'élection des représentants de la Nation, par le mode du suffrage universel et direct.

Il nous faut un pouvoir exécutif, temporaire et responsable.

Toutes les fonctions, hormis celles qui relèvent immédiatement du pouvoir exécutif, doivent être données à l'élection ou au concours ; ainsi les fonctionnaires seront capables, et les Citoyens auront confiance dans leurs élus.

L'instruction à tous les degrés doit être gratuite; alors les germes d'intelligence et de génie, déposés par la Providence dans les enfants du peuple, pourront se développer sous l'influence maternelle de la République.

Une éducation nationale doit être obligatoire pour tous: il faut que les jeunes Républicains soient instruits de leurs droits, de leurs devoirs envers leurs concitoyens, envers le gouvernement du pays; il faut qu'on leur fasse connaître et chérir la patrie; qu'on leur enseigne son passé, son avenir, l'esprit de ses institutions; qu'on leur montre le rôle civilisateur qui lui est attribué providentiellement dans le monde.

Tous les cultes doivent s'exercer librement sous la protection de l'État ; les Citoyens des diverses religions doivent rétribuer leurs ministres respectifs ; mais il ne faut pas que l'homme, revêtu du sacerdoce, aille tendre la main et demander l'obole à ses coreligionnaires ; la rémunération qui lui est due, doit lui arriver par les mains de l'État.

Les impôts qui pèsent sur les travailleurs et sur les objets de première nécessité doivent être ou supprimés, ou considérablement réduits, et, par contre, tout ce qui n'est pas d'une nécessité absolue, doit supporter des droits plus élevés que par le passé. Il est de justice que les impôts soient progressifs.

Les associations et la presse doivent être libres, l'échange des idées, l'exposition, la discussion de toutes théories doivent être possibles ; c'est là l'essence du système républicain ; mais toute liberté doit être réglée, sans quoi la licence et l'anarchie nous envahiraient.

Je ne suis pas partisan de la guerre, je ne pense pas que la République en ait besoin. Le tranquille et majestueux rayonnement ; de nos idées, le magnifique spectacle d'un grand peuple développant ses institutions dans une fraternelle union, au sein de l'ordre et de la liberté, détermineront bientôt autour de nous, la formation d'une ceinture de jeunes Républiques fédérées avec là France. Mais si les rois, dans leur aveuglement et leur haine pour la liberté, voulaient se coaliser comme autrefois, pour venir étouffer le grand foyer républicain de l'Europe, s'ils osaient opprimer et déparer de nouveau des nationalités amies ; alors, lançant notre brave armée à la frontière, la France saisirait avec joie son glaive et elle ne le remettrait dans le fourreau que lorsqu'elle aurait tracé définitivement la carte républicaine de l'Europe !

ERAMBERT, professeur,
Membre du Comice Agricole et de la Société
d'Agriculture de Seine-et-Oise.

La candidature du citoyen Erambert a été adoptée à l'unanimité par le club de la rive gauche.

Théodore SIX

Frère utérin d'Adolphe Pierre SIX-ERAMBERT
Peut-être tous les deux, enfants naturels de Pierre-Etienne Erambert ?

Article issu du Dictionnaire Biographique LE MAITRON [SIX Théodore - Maitron](#).

Né le 31 octobre 1812 à Paris (VI^e arr. ancien) ; mort le 15 avril 1888 à Paris (XV^e arr) ; ouvrier tapissier parisien ; « Quarante-huitard » typique ; communard.

Après les journées de Février 1848, il joua un grand rôle dans les « conciles » qui se tinrent à la Sorbonne, en vue de désigner des candidats ouvriers à la Constituante. Il y rencontra notamment Georges Duchêne et Martin Nadaud.

Selon ses propres dires, Théodore Six avait combattu en juin 1832 au cloître Saint-Merry, puis en février 1848, dans Paris. Il fut ultérieurement délégué au Luxembourg, puis « délégué du peuple au Comité démocrate socialiste en 1848, 49, 50, transporté politique en 1851, 52, 53, détenu politique en 1852 ».

Il publia en 1864 les *Annales du Travail*, un fascicule de seize pages in-4°. Il donne alors son adresse : 47, boulevard du Montparnasse.

Dans *Annales du Travail*, il vantait les coopératives ouvrières anglaises de production. Il semble être alors un personnage cultivé et aisé. Il cite son livre, ou son périodique, *L'École du peuple* (introuvable).

Les Annales du Travail, « journal ouvrier, politique et littéraire », se prononçaient pour le crédit mutuel, pour les candidatures ouvrières et pour l'instruction populaire.

Dans un esprit proche de celui de Tolain, Six se disait persuadé que la société avait besoin de concorde : « Nous avons la certitude que tout esprit d'antagonisme disparaîtra devant de sages discussions entre entrepreneurs et ouvriers, entre ouvriers et économistes : à l'esprit de haine succédera l'esprit de concorde. »

Le périodique ne put vivre, malgré tous les appels aux concours matériels et intellectuels.

En 1868, Six, mécontent de la façon dont les représentants de son métier à l'Exposition universelle de 1867 avaient été désignés — par la société de secours mutuels dite de Saint-François — réclama une commission ouvrière d'enquête. Il ouvrit les samedis 14 et 21 mars 1868 un registre de candidatures ouvrières à la commission d'enquête aux cafés de France et Gibé, « lieux de réunion des tapissiers ». La suite n'est pas connue. Il fut un des rédacteurs de *La Voix du Peuple*, organe parisien des Chambres syndicales, 6 février-28 août 1869, à laquelle collaborèrent des membres de l'Internationale (cf. *Répertoire...*, vol. I, *L'Internationale, Périodiques, op. cit.*).

Le 24 février 1871, Six publiait sous forme d'affiche un très beau poème en prose : *Le Peuple au Peuple*, composé au bagne de Dellys (Algérie) en juin 1852. Il y fait état de son « prolétarisme ».

Pendant la Commune de Paris, il fit partie de la commission militaire du VIII^e arr. et y demeura jusqu'au 21 mai. Condamné, le 25 novembre 1871, par le 11^e conseil de guerre, à deux ans de prison pour immixtion sans titre dans des fonctions publiques, il obtint une réduction de six mois le 31 décembre 1872.

Son « prolétarisme » l'amena néanmoins en 1882 à accabler la « Finance juive ». Car Six était antisémite. Son journal, *La Finance révolutionnaire* (qui sombra au bout de deux mois), portait en épigraphe : « Le Juif, c'est l'ennemi. » À la « bancocratie juive », il opposait une Banque du peuple, à la fois proudhonienne et saint-simonienne. 1792, l'amitié des frères Charavay, communistes de la Monarchie de Juillet et de 1848, les citations du saint-simonien Hubbard, tout concourait selon lui à la lutte contre Naquet, ami des juifs internationaux et juif lui-même, entreprise par ce « Journal hebdomadaire des intérêts français ».

Extrait de : [Théodore Six - AgoraVox le média citoyen](#)

DU PEUPLE AU PEUPLE

Un jour m'élançant sur la place publique
J'ai dit : vivre en travaillant, mourir en combattant.
J'ai dit : l'air de ma mansarde m'étouffe
Je veux respirer.
J'ai dit : les hommes sont égaux
J'ai dit : république universelle.
Alors ils m'ont saisi
Ils m'ont enfermé dans de noirs cachots,
Ils m'ont laissé pendant de longues semaines
Couché sur la paille infecte,
Et puis une nuit, ils m'ont enchaîné ;
Ils m'ont emmené dans un entrepont de vaisseau,
Rempli de vermine
Côte à côte avec les enfants du crime,
Les forçats de leur société ;
Après ils m'ont emmené bien loin,
Bien loin de mon pays,
De la terre où j'étais né,
Où vivaient ma femme et mes petits enfants.
Bien loin,
Dans le pays où le soleil brûle,
Où la terre brûle,
Où l'air brûle l'âme du prisonnier;
Puis ils ont mis dans mes mains une pioche,
Ils m'ont dit en ricanant :
Forçat, tu veux le droit au travail ?
Travaille !
Forçat, l'air de ta mansarde t'étouffe ?
Respire !
Ils m'ont battu à coups de pied, ils m'ont insulté,
Ils m'ont appelé pillard, bandit.
Mon âme séchée par la douleur, l'incertitude, la torture
Demanda justice.
Ils ont ri.
Alors, la douleur, l'incertitude, la torture, la transportation
Lentement, bien lentement, m'ont donné la mort.
Loin de ceux que j'aimais
Et qui m'aimaient.
Dis, ne m'ont-ils pas assassiné ?
...

Tout autour de moi, demandait l'égalité ;
Tout me démontrait
Que ma chair était semblable à la chair du riche.
Tout me démontrait que
Riche et pauvre voulait dire usure et esclavage,
Voulait dire : Pauvre, moi capital,
Je poserai les bases de ton salaire,
Pauvre, tu mangeras selon mon bon plaisir,
Je te pressurerai
Comme le pressoir pressure la grappe
Pour lui faire rendre tout le sang de la terre.
Alors j'ai dit :
Abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme.
J'ai dit :
La terre à celui qui la cultive.
J'ai dit :
Celui qui ne produit pas n'est pas digne de vivre.
C'est alors qu'ils m'ont assassiné
...
J'ai publié ceci pour pouvoir dire : à tous par tous.
Peuple, médite et souviens-toi
Que tu es force et nombre,
Mais que
Tant que tu seras force et nombre sans idée
Tu ne seras qu'une bête de somme.
J'ai publié ceci pour te dire, peuple,
Que ton émancipation réside dans ta solidarité ;
Pour te dire que l'heure la plus sombre
Est celle qui précède l'aurore.

Théodore SIX

Ouvrier tapissier, Théodore Six, combat en juin 1832, au cloître Saint-Merri, puis sur les barricades en février et juin 1848. Il participe à la résistance au Coup d'Etat du 2 décembre 1851 et, pour ce fait est condamné à la transportation en Algérie. C'est au bagne de Dellys qu'il compose le poème Du peuple au peuple (juin 1852) qu'il publie en affiche le 24 février 1871, à la veille de la Commune.

Propagandiste et organisateur de coopératives ouvrières, Six combattit pendant la Commune dans les rangs de la VII^e Légion.

"Vivre c'est produire...produire c'est vivre !"

Sources

- 1 - Vente d'une maison le 31/07/1751, M^e La Loere notaire à Paris.
- 2 - Inventaire après décès le 15/01/1770 d'Elisabeth Joly épouse Erambert, M^e Venard, notaire à Paris.
- 3 - Contrat de mariage Erambert/Champion le 05/06/1770, M^e Venard.
- 4 - Contrat de mariage Champion/Legrand et d'association Champion/Erambert le 13/07/1777, M^e Giroust, notaire à Paris.
- 5 - Inventaire après décès (IAD) le 22/09/1778 de PJB Erambert, M^e Le Bœuf Delebret, notaire à Paris.
- 6 - Le Journal de Paris du 13/04/1779.
- 7 - Etat civil de Paris (AD 75).
- 8 - <http://www.stehelene.org/>
- 9 - Achat d'une maison 28 rue Meslay à Paris le 28/02/1807, M^e Rouen, notaire à Paris.
- 10 - Vente Bunot à Erambert le 16/04/1812, M^e Cristy, notaire à Paris.
- 11 - IAD de Pierre Etienne Erambert. Me Lecomte, notaire à Meulan.
- 12 - Archives départementales des Yvelines (AD78).
- 13 - Publications/Annuaire administratifs de Seine et Oise en ligne (AD78).
- 14 - Archives municipales de Mézy-sur-Seine : Délibération conseil municipal du 02/12/1835.
- 15 - Archives municipales de Mézy-sur-Seine : Délibération conseil municipal du 15/02/1836.
- 16 - Les Nouvelles de Mézy N° 218 – Mai 2010.
- 17 - Etat civil reconstitué AD75.
- 18 - Table des thèses soutenues à la faculté de médecine de Paris pour l'année 1830.
- 19 - Journal des débats politiques et littéraires du 19/03/1833.
- 20 - Base de la Légion d'Honneur (Base Léonore).
- 21 - Transcription à l'état civil de Mézy le 2 mai 1846
- 22 - Echos du monde savant N° 15 du 11/07/1834
- 23 - Journal de Seine et Oise des 12 et 26/04/1848
- 24 - La Concorde du 17/05/1849
- 25 - Journal de Versailles et de Seine et Oise du 12/07/1849
- 26 - Union Républicaine de Seine et Oise du 27/07/1849
- 27 - Journal de Versailles et de Seine et Oise du 24/02/1850
- 28 - Base de Jean-Claude Farcy - *Poursuivis à la suite du coup d'État de décembre 1851*
- 29 - Selon Jean Blottière - *Essai historique sur Mézy - 1965*



Maryse Roullot née Vacher a passé son enfance à la Maison Ste Anne.

Colette et Daniel Le Meaux habitent Mézy-sur-Seine depuis 1975.

Colette a enseigné à l'école de Mézy de 1976 à 2005 et en fut directrice à partir de 1985.



12 rue Erambert en 2022 - *Photos via Google Street View*

